

2ème année section 2

TERMINOLOGIE JURIDIQUE

A

Acte de commerce

Acte juridique accompli par un commerçant dans l'exercice de sa profession ou par une société commerciale, en traitant soit avec un autre commerçant (acte entièrement de commerce), soit avec un non-commerçant (acte de commerce mixte).

Actif

Ensemble des bien

s qui composent le patrimoine, par opposition aux éléments du passif.

Action d'une société

Titre délivré à l'actionnaire pour constater ses droits dans le capital social.

Agrément

C'est une acceptation, un consentement tacite ou expresse concernant un fait juridique qui a été touché par un vice de forme.

B

Banqueroute

Infraction pénale commise par un commerçant en état de cessation de paiement (faillite). Elle peut être frauduleuse comme de cacher des comptes, ou ne pas payer ses créanciers. Elle peut être simple comme le fait de ne pas prendre les précautions nécessaires ou de ne pas être prévoyant.

Bordereau

Etat récapitulatif des pièces, actes ou comptes, communiqués au cour d'une procédure par une partie à une autre partie.

Budget

Elément comptable dressant l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles d'un agent économique pour un programme ou un objectif particulier.

C

Capital

Ensemble des biens que possède une personne une personne physique ou morale et qui figure à l'actif de son patrimoine.

Compensation

Extinction totale ou partielle de deux dettes réciproques entre les mêmes personnes.

Complice

Individu qui a facilité l'acte délictuel principal.

Confiscation

Acquisition par l'Etat des biens d'une personne condamnée. Elle constitue une peine complémentaire.

E

Echéance

Arrivée du terme prévu pour l'exécution d'une obligation.

Ecrouer

C'est le fait d'emprisonner une personne.

Exportation

Vendre des marchandises à l'étranger.

Endossement

Apposer sa signature au dos d'un titre de paiement comme un chèque.

Emprisonnement

Peine privative de liberté propre aux délits et aux contraventions.

G

Garant

Personne qui garantis l'exécution de la dette, si le débiteur ne pouvait pas le faire ou s'il tardait à le faire.

Gérance

Fonction attribuée à la personne qui s'occupe de l'administration de l'activité commerciale moyennant salaire. Il s'agit du gérant.

Gestion

C'est le fait de gérer les activités financières d'une personne ou d'un organisme. Il s'agit du gestionnaire.